



## Synthèse du CSAL du 24 juin 2025

### Réponse de la Direction à la déclaration préalable de la CFDT VNF :

#### **PCC de Valenciennes**

Nous savons que lorsque nous sommes dans une période d'évolution technologique et organisationnelle, il y a toujours des imprévus même en ayant anticipé les choses. Nous devons affronter les difficultés auxquelles nous sommes confrontées notamment sur le plan technique et en matière d'incivilité de la part de certains usagers de la voie d'eau.

Il est important qu'on puisse avoir une force de frappe sur le plan technique auprès des prestataires pour pouvoir résoudre les difficultés à mesure qu'elles se présentent afin de garder la confiance des usagers de la voie d'eau. L'animation et la circulation de l'information au sein de l'équipe doit être assurée pour que les agents aient la visibilité sur ce qui est fait. Nous avons été confrontés à des débuts particulièrement difficiles et éprouvants.

En échangeant avec le niveau national, on s'aperçoit que le PCC de Compiègne a rencontré un peu le même genre de difficultés que le PCC de Valenciennes. Il est donc nécessaire de faire un retour d'expérience national et d'en tirer les enseignements afin que le niveau national puisse aussi se saisir du sujet.

Il est vrai que sur le plan technique, il y a eu un temps de latence sérieux. Un travail collectif avec les chefs de salle et les opérateurs a été réalisé pour le positionnement des caméras. Des solutions pertinentes ont été trouvées et déployées.

Sur les problèmes de radio, nous avons des mesures palliatives d'une part et des propositions de correctif d'autre part. Un calendrier de tests est établi.

Sur l'animation de l'équipe, on y a travaillé depuis près de 2 ans pour que cette équipe composée d'opérateurs et de chefs de salle s'installe dans de bonnes conditions. Toutefois, on se rend compte qu'il aurait fallu démarrer avec 5 chefs de salle au lieu de 2. On envisage donc d'anticiper la prise de poste des 3 autres chefs de salle dès le mois de septembre prochain.

Nous avons été confrontés également à une période de quelques semaines durant laquelle la circulation de l'information a été pénalisée en raison de l'indisponibilité pour raison de santé du responsable du PCC.

S'agissant des comportements inacceptables de certains mariniers, plusieurs messages ont été passés notamment en Commission Locale des Usagers. Une réunion avec les usagers est prévue début juillet avec la visite du PCC. Nous souhaitons que le dialogue soit de meilleure qualité.

On peut se féliciter que, grâce aux efforts de l'équipe, la dizaine d'interruptions de service à laquelle nous avons été confrontée pour des raisons de bugs techniques ont été pris à bras le corps par les équipes du PCC et des agents qui sont venus en renfort avec beaucoup de conscience professionnelle et de bonne volonté.

Aujourd'hui, nous pouvons espérer que dans les semaines à venir, nous serons dans un fonctionnement acceptable pour la sérénité et la qualité de travail des agents du PCC et pour les usagers de la voie d'eau.

Il nous faut également faire un retour d'expérience sur notre mode de fonctionnement lorsque nous sommes confrontés à un mode dégradé du système, par exemple : comment on procède pour reprendre en manuel, etc...



L'exploitation continue à faire partie de nos missions et continue à avoir des incidences sur notre quotidien. Le but est qu'on se donne les moyens que cela se passe dans de bonnes conditions. Nous restons mobilisés et nous ferons des retours d'expérience dans l'optique de la mise en place des futurs PCC qui doivent se mettre en place.

Les incidents relatifs aux agressions verbales seront signalés dans l'outil GASPER. En cas de récidive, on ne s'interdit pas de déposer des mains courantes ou dépôts de plainte. L'important est que les agents sachent que nous les soutenons dans les actes au-delà des intentions.

La démarche de mettre en place un décompte du nombre de jours sans incidents doit effectivement se faire dans un esprit de dialogue. Il convient en effet de distinguer de ce qui relève d'intentions collectives de ce qui relève de bugs techniques. L'idée est de développer une culture collective de la sécurité et que chacun puisse se l'approprier.

Sur l'aspect formation des agents du PCC et la réalisation des entretiens, nous allons faire le point et reviendrons vers vous.

La **CFDT VNF** s'interroge sur le fait qu'on puisse retrouver les mêmes problèmes techniques pour le site de Waziers.

La **direction** estime que les problèmes qui ont été réglés sur le site de Valenciennes ne se reproduiront pas à Waziers.

Les études de PSA et les efforts de la maîtrise d'œuvre ont permis d'identifier les problèmes et d'en résoudre un certain nombre. La situation sera donc largement améliorée. Des interventions sur les automates sont programmées la semaine prochaine pour améliorer la situation. Ce qui va aider les CMIS à pouvoir intervenir sur ces équipements.

---

## Phase II téléconduite : étude d'impact RH (consultation)

Les 6 écluses de l'itinéraire Escaut (Pont malin, Denain, Trith, Valenciennes, Bruay sur l'Escaut et Fresnes sur Escaut) de la phase I sont mises en téléconduite depuis le 31 mars 2025.

La mise en téléconduite de la phase II concerne l'itinéraire Sensée-Deûle-Palluel.

Les entretiens des éclusiers titulaires concernés par la phase II ont été réalisés. L'objectif est d'identifier les agents prêts à rejoindre le PCC site de Waziers.

Les agents seront prépositionnés au PCC en tant qu'opérateurs excepté ceux qui pourront et voudront être maintenus à l'écluse.

Un accompagnement individuel sera réalisé pour chaque agent qui refusera le pré positionnement au PCC.

La **direction** a indiqué que le dimensionnement théorique du site de Waziers était de 16 opérateurs. Or, elle estime aujourd'hui que 12 opérateurs serait suffisant. Un réajustement pourra être réalisé lors de la phase III.

Les autres 3 chefs de salle choisis à l'issue de la bourse aux postes de 2024 seront affectés au 1<sup>er</sup> septembre prochain.



**Remarques/questions de la CFDT VNF :**

- Demande que soit confirmé le fait que les opérateurs manœuvrent 2 SAS maximum car les instructions sont imprécises.  
La **direction** a indiqué que si un opérateur a 3 SAS, il peut en manœuvrer 1 et en surveiller 2 ou en manœuvrer 2 mais ne peut pas manœuvrer 3 en même temps.  
Lorsqu'on la phase II sera mise en place, le nombre d'opérateurs sera plus important et donc la charge de travail des agents sera moins impactée en cas de problème.
- Le projet de réorganisation de la maintenance pour l'UTI DS a été réalisé et on connaît à ce jour les besoins en matière d'effectifs et de compétences.  
*Est-ce que dans ce cadre, des agents qui ne souhaiteraient pas intégrer le PCC pourraient se voir proposer de s'orienter vers les métiers de la maintenance spécialisée et bénéficier d'une formation ?*  
La **direction** a indiqué que cela se traitera au cas par cas et que cela dépend de notre capacité à distinguer des choses qui seront utiles de toute façon en termes d'organisation. Il faudra que notre future organisation soit validée en CSAL. En tout état de cause, les agents intéressés et en capacité de se former pour évoluer vers les métiers de la maintenance spécialisée pourraient tout à fait s'orienter vers ce projet professionnel.

VOTE **CFDT VNF** : Abstention.

**Règlement intérieur de la DTNPDC (consultation)**

La rédaction actuelle (version 7 du 01/01/2021) du règlement intérieur de la DTNPDC doit faire l'objet d'une mise à jour pour intégrer un ensemble d'évolutions intervenues depuis 2021.

La nouvelle version (version 8) intègre les modifications suivantes :

- La prise en compte des versions 5 et 6 de l'instruction nationale relative à l'organisation et à l'aménagement du temps de travail des personnels de droit public,
- La prise en compte de la nouvelle offre de service sur le réseau à grand gabarit depuis le 03/06/2024
- La prise en compte de la mise en service du PCC de Waziers/Valenciennes et de la mise en téléconduite des écluses.
- La mise à jour de corrections diverses.

Est également proposée une adaptation des nouveaux cycles de travail C1 et PCC1 qui, dans leur version actuelle, entraînent un non-respect d'une des garanties minimales (durée hebdomadaire maximale de 48 heures) du décret n° 2000-815 du 25 aout 2000.

La **CFDT VNF** a demandé que cette modification soit expliquée aux agents concernés et ne pas se contenter de la modification du règlement intérieur.

La direction a indiqué que cette modification, qui entre en application au 1<sup>er</sup> juillet 2025, sera expliquée aux agents concernés. Il est de l'intérêt de tous que la communication et les informations circulent, cela fait partie de la responsabilité du manager.

Un groupe de travail réunissant des représentants de l'administration et des représentants des organisations syndicales a été constitué pour débattre des modifications de rédaction. 6 réunions ont été organisées entre février 2024 et juin 2025.



Le groupe de travail poursuivra son travail et se réunira de nouveau pour pouvoir intégrer dans le règlement intérieur, la différenciation heures bonifiées/jours RTT. Le paramétrage de l'application Octave est réalisé en ce sens avec l'ajout d'un nouveau compteur.

VOTE **CFDT VNF** : Favorable.

### Questions diverses

- *Horaires variables : un agent absent le matin ou en télétravail, à quelle heure peut-il reprendre au plus tôt son poste l'après-midi et comment cela est géré sur Octave ?*

La **direction** a indiqué que l'agent peut reprendre son poste au plus tôt à 12H15.

La **CFDT VNF** a indiqué que cela génère une anomalie mineure et non bloquante dans Octave et qu'il ne faut pas obliger dans ce cas, l'agent concerné à modifier ses horaires dans Octave pour la « corriger ». Elle a demandé à la direction de passer le message aux agents.

- *Où trouver l'organigramme de la DTNPDC sur l'intranet ?*

La **direction** a indiqué qu'il faut utiliser le moteur de recherche pour le trouver et entrer le nom complet et précis du document.

La **direction** a indiqué qu'il n'est pas normal en effet de devoir connaître le nom précis du document pour le chercher et va faire remonter ce problème à la DSIN. Elle a proposé de l'envoyer aux organisations syndicales à chaque mise à jour.